

# Parents correspondants

## Portrait

Le parent correspondant est le lien entre l'équipe des professeurs de la classe et l'ensemble des autres parents de la classe.

- Représentant de tous les parents de la classe : il doit tenir compte de toutes les préoccupations et souhaits émis.
- Participant : Ni simple figurant, ni meneur des débats
- A l'écoute : Le parent correspondant ne doit pas s'étonner de la diversité ou de l'opposition des appréciations mais chercher leur complémentarité. Il ne prend pas la parole lorsqu'on évoque le cas de son enfant.
- Discret et objectif : Il est tenu « au secret professionnel », il est partenaire.
- Constructif : Par des suggestions, il est là pour faciliter les rapports confiants dans un dialogue positif.

D'autres caractéristiques pourraient être citées, celles-ci ne sont que des pistes de réflexion.

**Les parents d'élèves délégués ne peuvent pas être parents correspondants.**

## Un aperçu des tâches

- Représentation : Les parents correspondants représentent les parents de la classe auprès de la direction de l'établissement, des professeurs et du conseil de classe.
- Liaison et information : Ils participent à la transmission des informations entre les parents de la classe et l'ensemble de l'établissement.
- Aide : Ils encouragent la participation des parents aux différentes invitations scolaires ou extrascolaires (accompagnement le soir au théâtre.)

Ils participent le plus souvent possible aux activités proposées par l'A.P.E.L

**Attention** : ils ne doivent en aucun cas travailler en parallèle mais s'intégrer si possible à l'animation existante de l'A.P.E.L. où ils peuvent trouver appui et conseil.

## Le conseil de classe

### Préparation :

- Contact avec les parents de la classe : Chaque équipe de parents choisit une méthode, nous vous rappelons que l'établissement ne peut pas vous donner les coordonnées des parents sans leur accord.
- Vérifier les informations obtenues.
- L'entretien avec le professeur principal avant le conseil de classe permet de faire le bilan, certains points peuvent être réglés à ce moment.

### Déroulement du conseil de classe :

- Les élèves délégués présentent les informations qu'ils ont rassemblées et préparées lors de la vie de classe.
- Les parents correspondants transmettent les observations des parents de la classe et dialoguent avec l'équipe des enseignants pour trouver des solutions.

Les attaques et règlements de comptes personnels doivent être exclus. Nous sommes là en partenariat pour expliquer, écouter, comprendre et avancer pour le bien de tous. La diplomatie est donc de mise.

Les parents correspondants n'ont pas pour mission d'évaluer la pertinence des programmes ni celle des démarches pédagogiques des enseignants.

- Pour chacun des élèves :  
Le conseil examine l'investissement, l'évolution, le comportement au travers des appréciations des professeurs et de ses résultats. C'est en identifiant les forces et les fragilités de l'élève que nous lui permettons de grandir et de progresser.

Dans cette partie, le rôle des parents correspondants consiste :

- A être garant de l'impartialité.
- Eclairer les professeurs sur des situations familiales inconnues de l'équipe enseignante.

### Après le conseil de classe :

- Les parents correspondants ne doivent pas donner d'information sur les cas individuels. La discrétion est de rigueur.
- Ils font un compte-rendu écrit de la partie générale qui doit être envoyé par courriel, dans les **48 heures**, au responsable de niveau. Il sera communiqué par les parents correspondants après validation du responsable de niveau par courriel à tous les parents de la classe.

**Les parents correspondants contribuent à l'instauration et au maintien d'un climat constructif.**

La première réunion des parents correspondants aura lieu

**le jeudi 7 novembre 2019 à 19h00.**

La présence à cette réunion est indispensable pour siéger aux conseils de classe